

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 92772 du 3 décembre 2013 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique – pilotes »

NOR : INTJ1328867S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 22 novembre 2013,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique – pilotes » est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, l'adjudant-chef :

Lissonnet, Nathaniel Nigend : 165 871

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Herman, Yannick Nigend : 177 911

Perdu, Franck Nigend : 167 575

Flandin, Walter Nigend : 209 938

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Bolle, Bertrand Nigend : 309 905

Flecq, Emmanuel Nigend : 201 806

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Lequesne, Julien Nigend : 316 480

Duhamel, Jean-Marc Nigend : 319 625

Boghossian, Samy Nigend : 319 815

Gilbert, Vincent Nigend : 248 633

Vialaret, Stéphane Nigend : 319 654

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 décembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

P. MAZY